

N° 103

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 24 MARS 1971

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRE

M. Tolmie, du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le cinquième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 17 février 1971, le Comité a examiné le crédit suivant énuméré au Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972:

Le crédit n° 1 relatif au ministère de la Justice.

Le Comité le recommande à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 12 et 14*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 42 aux Journaux)

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-11, Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps.—
M. Davis.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 49—M. Orlikow

1. Est-ce que la Direction des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social cultive présentement de la marijuana et, dans l'affirmative, où se fait cette culture et en quelles quantités?

2. Où le ministère a-t-il fait l'acquisition des premières semences de marijuana et à quel prix?

3. Quels critères ont été établis par la Direction des aliments et drogues au sujet de l'approvisionnement des chercheurs canadiens en marijuana et en haschich?

4. Combien de demandes ont été reçues par la Direction des aliments et drogues concernant la recherche sur la marijuana et le haschich au Canada et combien de chercheurs ont été approvisionnés de marijuana? (Document parlementaire n° 283-2/49).

N° 688—M. McIntosh

1. Quelle a été la contribution financière globale du gouvernement fédéral au «Congrès des pauvres» à Toronto?

2. Aux termes de quel poste de quel ministère cette contribution a-t-elle été autorisée?

3. Quels engagements futurs le gouvernement fédéral a-t-il autorisés envers ce groupe?